

*Cultiver à Vichy une vie pétillante de santé*

**Cas 2 : Vous avez débuté votre cure avant la suspension des soins (arrivée en cure le 5 juin ou 12 juin), votre cure a donc été interrompue et vous ne souhaitez/pouvez pas la reprendre**

**Je ne souhaite pas poursuivre ma cure**

Votre dossier en lien avec votre prise en charge par l'assurance maladie sera clos administrativement à compter de ce jour.

Nous rembourserons les journées de soins de cure thermique non effectuées et, le cas échéant, le supplément confort premium dans les mêmes conditions.

Si vous êtes hébergé dans l'un de nos établissements, nous vous rembourserons également les nuitées précédant les jours où vous n'aurez pu bénéficier de vos soins thermaux jusqu'à ce jour. Nous vous rembourserons également la restauration pour la partie des repas non consommés.

La facture et le remboursement vous seront adressés directement à votre domicile.

Note : Conformément à nos Conditions générales de vente (paragraphe 1.9.2) que vous avez acceptées lors de votre réservation, notre responsabilité ne peut être engagée au regard des prestations délivrées par un tiers. Ainsi, les conditions d'annulation ou de modification de toutes prestations de tiers sont à étudier avec le tiers concerné.

Conditions générales de vente consultables sur notre site [vy-resort.com https://www.thermes-de-vichy.fr/cgv#conditions-generales-de-vente](https://www.thermes-de-vichy.fr/cgv#conditions-generales-de-vente)

Nous vous remercions de nous confirmer ci-dessous l'adresse à laquelle vous souhaitez recevoir la facture et le remboursement.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Courriel / téléphone : .....

Signature :

**Nous vous remercions de retourner ce bulletin complété dans les meilleurs délais à l'accueil des Thermes Callou ou des Dômes ou de nous l'adresser par courriel à [resa@vy-resort.com](mailto:resa@vy-resort.com).**